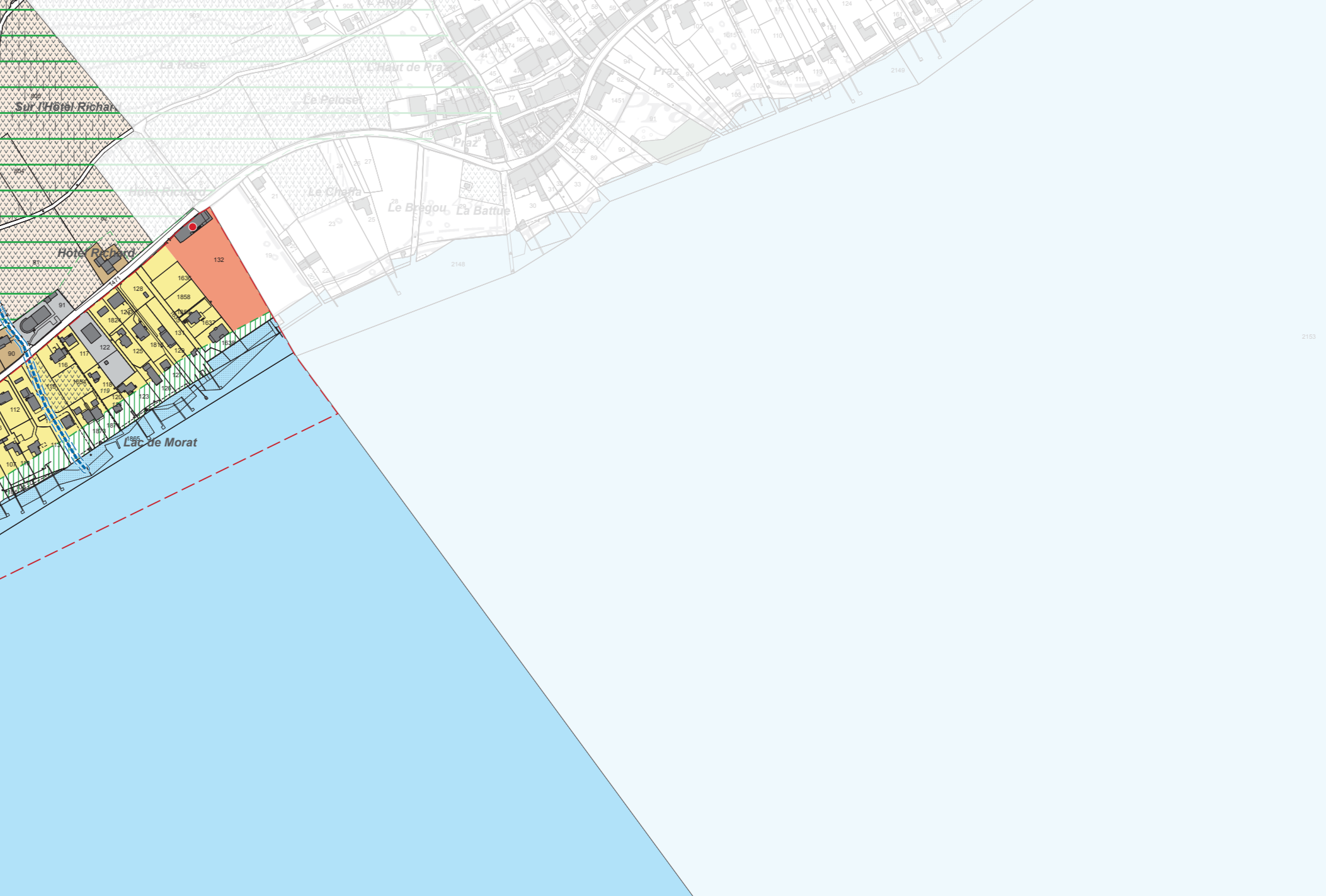
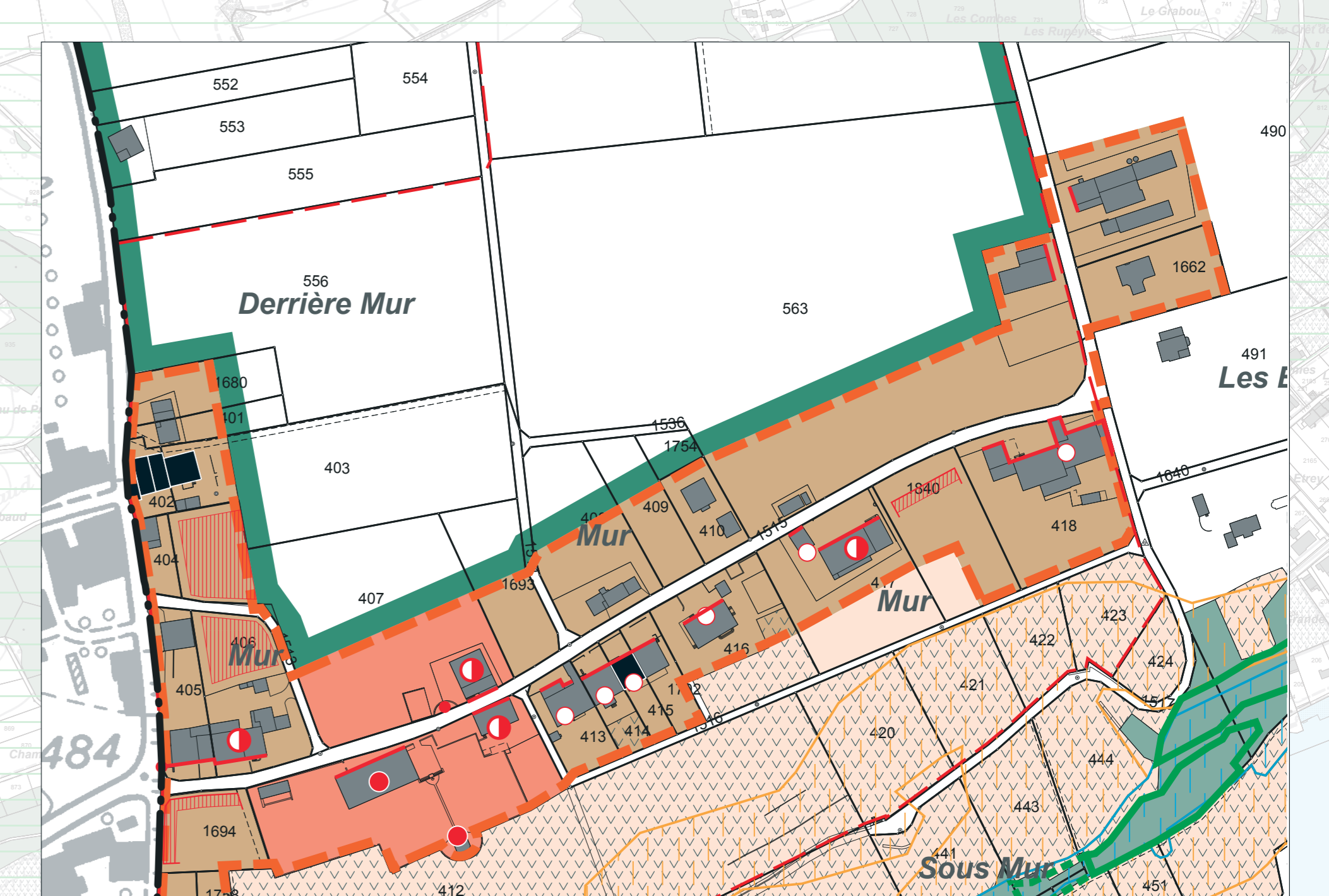
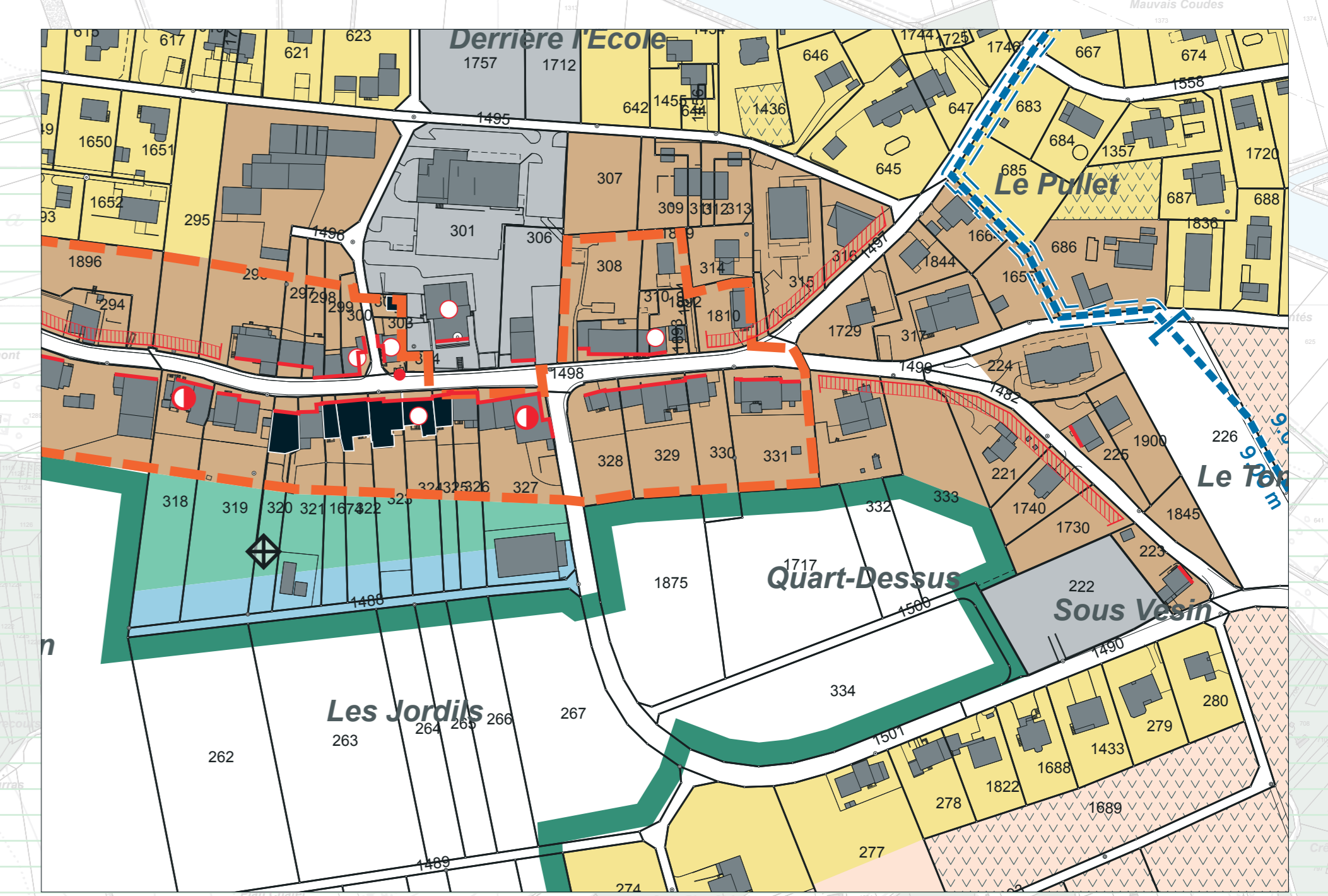
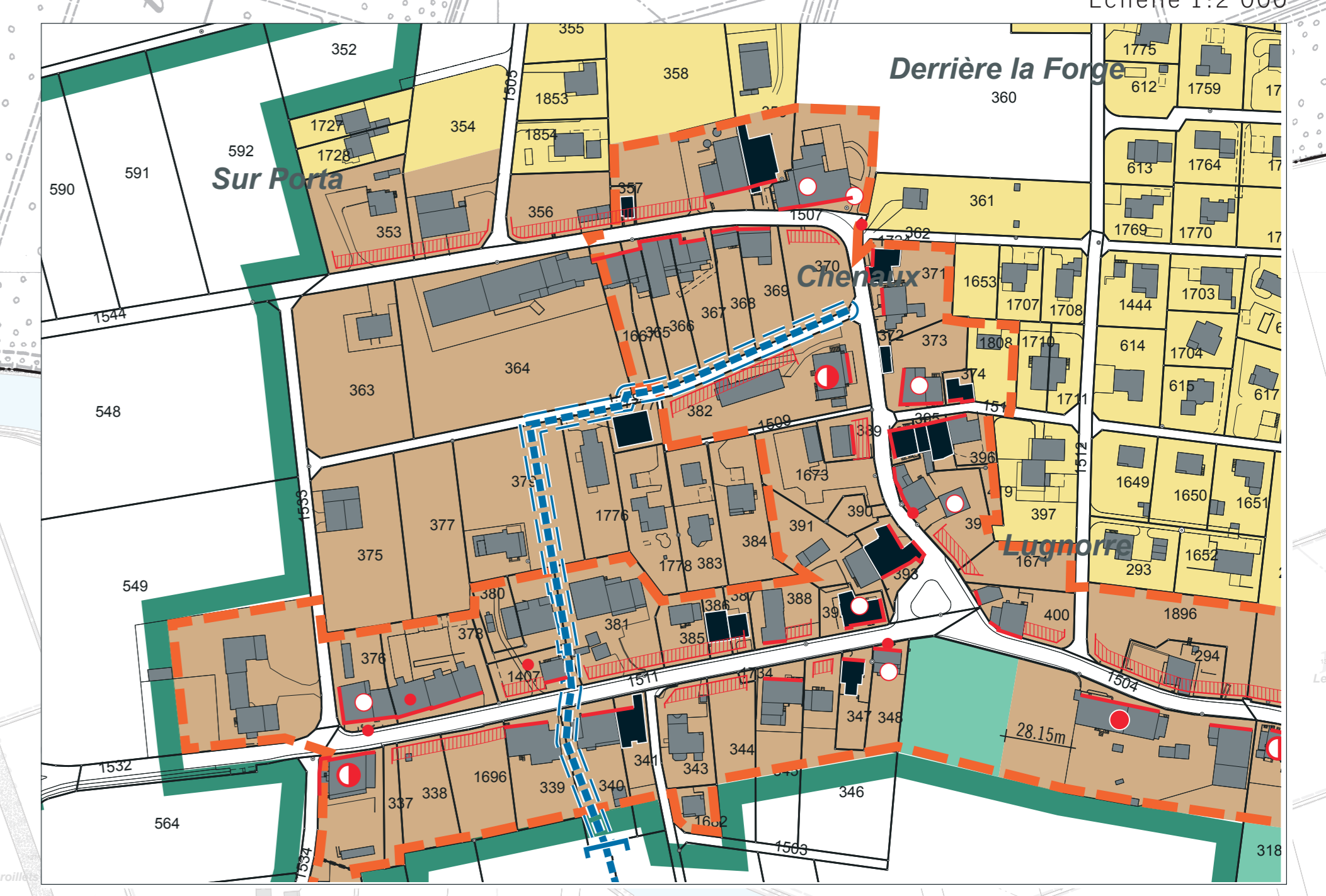



- LEGENDE**
- ZONES D'AFFECTATION**
- ZONES A BATIR**
- zone de village I
 - zone de village II
 - zone résidentielle à faible densité
 - zone d'hébergement
 - zone de stationnement
 - zone d'intérêt général
 - zone libre
- ZONES DE PROTECTION**
- zone de protection du patrimoine
 - zone de protection du Mont-Vully
 - zone de protection des rives du lac
- AUTRES ZONES**
- zone agricole
 - zone viticole
 - aire forestière
- ELEMENTS SUPERPOSES**
- PERIMETRES SUPERPOSES**
- plan d'aménagement de détail approuvé
 - plan d'aménagement de détail obligatoire
 - périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
 - prescriptions particulières selon RCU
 - périmètre de protection du site construit
 - périmètre de protection du paysage
 - périmètre d'agriculture diversifiée
 - périmètre de protection archéologique
 - périmètre archéologique
- SECTEURS SUPERPOSES**
- dangers naturels selon carte des dangers (instabilités de terrain et crues)
 - danger élevé, modéré, faible, résiduel
 - biens culturels mis sous protection - catégories 1, 2 et 3
 - chemin historique selon inventaire IVS - catégorie 2
- AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES**
- bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (art. 80, al. 5 RelATeC)
 - sites pollués (nécessité d'investigation / pas de nécessité d'investigation)
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- cours d'eau à ciel ouvert
 - cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
 - espace réservé (mesuré depuis l'axe du lit)
 - corridor inconstructible (4.00 m de parts et d'autres de l'axe)
 - zones de protection des eaux souterraines légalisées (S1, S2, S3)
 - zone de protection des eaux souterraines provisoire
 - vigne
 - bosquet
 - roselière
 - constatation de la nature forestière (en cours d'approbation)
 - constatation haie
 - distance à la forêt inférieure à 20.00 m
 - front d'implantation
 - périmètre d'implantation AVB
 - périmètre d'extensions
 - bande d'implantation avec principe d'implantation
 - limite communale



Canton de Fribourg
Commune de Mont-Vully

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES
SECTEUR HAUT-VULLY

ECHELLE 1:5000

DOSSIER D'APPROBATION

1ère enquête publique par parution dans la feuille officielle n° 50 du 16 décembre 2016
2ème enquête publique par parution dans la feuille officielle n° 6 du 9 février 2018

Adopté par le Conseil communal de Mont-Vully.

Syndic: _____ Secrétaire: _____

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.
Le Conseiller d'Etat, Directeur: _____

urbaplan

Jun 2018

N° d'autorisation: 023/16.04.02/195
Stauffacher + Partner AG
Eng. u. d. Verordnungsabw.
SBB Murten
Tel. 026 672 98 88
Fax 026 672 98 89